

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

7 Décembre 2009 - Liebenswiller

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

Membres présents:

- Monsieur WIEDERKEHR Denis, Président
- Monsieur CONTARATO Tiziano, Michelbach-le-Bas
- Monsieur WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- Madame WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
- Monsieur MULLER Bernard, Michelbach-le-Bas
- Monsieur BILLIG Jean-Paul, Folgensbourg
- Monsieur DELMOND Max, Folgensbourg
- Monsieur PAPA Antoine, Folgensbourg
- Madame MERTZ Véronique, Knoeringue
- Monsieur UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- Madame GROELLY Caroline, Neuwiller
- Monsieur HOHLER Urbain, Neuwiller
- Madame KEMPF Christine, Ranspach-le-Bas
- Madame BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- Monsieur LAMBERT Christian, Ranspach-le-Haut
- Monsieur ROTH Fernand, Attenschwiller
- Madame LATSCHA Martine, Michelbach-le-Haut
- Monsieur DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- Monsieur PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut
- Monsieur SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- Monsieur BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- Monsieur OSER Patrick, Leymen
- Monsieur MULLER Hubert, Liebenswiller
- Monsieur FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- Madame LITZLER Pierette, Hagenthal-le-Bas
- Madame HAAB Monique, Hagenthal-le-Bas
- Madame OTT Danièle, Leymen
- Madame TROENDLE Catherine, Ranspach-le-Bas

Assistent : Frédérique MIESCH, Catherine ROYER, Anne HOFFER, agents de développement

Projet

Ordre du jour :

En préambule : Intervention de Monsieur Roland Ingersheim - Président de la Communauté de Communes Trois Frontières pour présentation du projet UNIBAIL

Tous les conseillers municipaux peuvent assister à cette présentation

Ordre du jour :

I/ Approbation du PV du conseil du 2 Novembre 2009 et du 5 octobre 2009 (compte rendu sur le site Internet)

II/ Environnement :

- Nouveau point d'apport volontaire à Leymen : versement d'un fonds de concours et autorisation de signer un avenant au marché

- Lancement de la consultation pour la collecte et le tri des matériaux recyclables - nouvelles modalités de collecte
- Tarif déchetterie pour les professionnels applicable au 1^{er} janvier 2010
- Attribution du marché déchetteries
- Rapport d'activités 2008 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des ordures ménagères

III/ Finances : Répartition des frais généraux entre budgets
Décisions modificatives

IV/ Gendarmerie : Conclusion du prêt pour l'achat du foncier de la gendarmerie
Approbation de l'esquisse établie par le cabinet Legros Coiffier

V/ Jeunesse : Renouvellement de la convention avec la Fédération des Foyers Clubs

VI/ Personnel : Plan de formation
Recrutement de personnel occasionnel
Prime exceptionnelle pour les fêtes de fin d'année - personnel insertion
Convention de mise à disposition de personnel Commune de Ranspach le Haut - Comcom

VII/ Divers : information terrain de Folgensbourg - Point sur les impayés - Dates de réunion du conseil communautaire - 1^{er} semestre 2010 et Vœux du président : dimanche 17 janvier 2010 à 16h - Attenschwiller

Monsieur Felzhalb salue les membres du conseil ainsi que Mr Roland Igersheim, Président de la Communauté de Communes des Trois Frontières accompagné de Mr Cuny, et leur passe la parole pour une présentation du projet UNIBAIL.

Mr Igersheim retrace l'historique du projet. Le site de ce projet, proche de l'aéroport, et des trois frontières a toujours été considéré comme ayant un fort potentiel. Plus d'un projet y ont déjà été envisagés : en effet, **Bâle Nuba (??)** souhaitait investir sur ce site, mais la réglementation imposant une votation préalable pour tout investissement à l'étranger, cela n'a pas abouti. La construction du Bioscope avait également été projetée sur ce site, qui n'a finalement pas été retenu.

La Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F) s'est alors intéressée à une étude sur le développement ouest de la gare de Saint-Louis. Les investisseurs n'étant pas intéressés pour aménager le site du Technoport situé sur la gravière, il a été proposé d'y aménager un golf. La présence de ce golf devrait permettre de favoriser l'implantation des entreprises à proximité.

Parallèlement, la société Unibail s'est manifestée auprès de la Mairie de Héisingue. Elle a présenté un projet de création d'un important pôle commercial de 130 000m², représentant 500 millions d'euros d'investissement et 2000 emplois. Le projet a également été présenté aux élus du Technoport. Un projet similaire ayant été concrétisé à Sénart, les élus ont pu le visiter, et en ont eu une impression très positive.

Le syndicat mixte du Technoport (composé d'élus du Conseil général du Haut-Rhin, de la Ville de Saint-Louis et de la CC3F) a alors décidé de lancer un appel à projets. Une dizaine de réponses ont été réceptionnées. Avec l'aide de l'ADAUHR, assurant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, 4 candidats ont été auditionnés. Le Comité de pilotage, composé d'élus de la CC3F, du syndicat mixte du Technoport, des villes de Héisingue et Saint-Louis, a retenu le projet Unibail sur le secteur sud et le projet de golf sur le secteur nord. Sur l'avis favorable du Bureau et du Conseil de la CC3F le syndicat mixte du Technoport a ouvert les négociations. Unibail a confié à une société une étude de marché. Le constat est que plus de 100 000 m² de surface commerciale sont en projet en Suisse et en Allemagne, ce qui augmentera le déséquilibre avec la France et renforcera encore l'évasion. L'objectif est d'inverser les flux commerciaux. Le projet comprend un centre commercial composé de

- 75 000 m² pour 1 ou 2 grandes surfaces alimentaires, des moyennes surfaces spécialisées, des boutiques et loisirs urbains de plein air
- 15 000 m² de magasins de marques : prix réduits, clientèle très étendue

Proposition pourrait être faite aux commerçants locaux d'intégrer ce centre, sans pour autant avoir à fermer leurs actuels magasins.

1900 emplois seront nécessaires pour exploiter ce centre commercial. Le recrutement se ferait avec le Pôle emploi, des formations seraient menées par la CCI, et une école de la 2^{ème} chance pourrait voir le jour.

Un autre aspect du projet réside dans sa signature architecturale. L'architecte Richard Rogers et le paysagiste Michel Desvigne ont été retenus. Mr Igersheim insiste sur l'importance d'une architecture de qualité. Le projet est semi enterré. Le pôle commercial ainsi que les parkings sont situés sous terre. Une politique de développement durable est également prévue : photovoltaïque, concept bioclimatique, cheminées orientables, toitures végétalisées...

Mr Igersheim insiste sur le fait que ce projet n'est pas mené dans la précipitation, mais que toutes les étapes et toutes les décisions ont été prises à une grande majorité. La Ville de Saint-Louis reste pour le moment réticente à ce projet.

Il explique qu'un protocole d'accord a été signé avec Unibail, qui s'engage à réaliser ce projet avec l'équipe d'architecture désignée. Ce protocole est valable jusqu'au 31 décembre 2010. Dans ce délai, le projet devra être finalisé, les parties devront s'entendre sur les conditions de vente des terrains. A défaut d'accord, le projet prend fin, chacune des parties ayant à supporter une partie des frais engagés.

Mr Igersheim rajoute que la réalisation de ce projet ne peut se faire qu'à condition qu'il y ait un aménagement routier. Une étude de circulation est prévue d'être menée par le Conseil général. Un accord sur le financement de ces aménagements est une condition indispensable à la réalisation du projet. Il précise que le projet Unibail avait été présenté en 2006. Les conditions économiques n'étant plus les mêmes, un certain nombre d'études sont à réactualiser.

Mr Igersheim annonce que les négociations pourront démarrer en juin, pour une décision en fin d'année 2010. Il rappelle que pour le moment, rien n'est décidé, et tout reste ouvert.

Dans l'hypothèse où Unibail accepte la signature de l'architecte Rogers, mais avec moins de surface, la CC3F sera d'accord. Il est primordial que la qualité architecturale soit maintenue.

Mr Igersheim rappelle qu'une étude menée par le Pays en 2007 avait pour conclusions une recommandation en développement de surfaces commerciales en accompagnement du développement démographique.

Mr Igersheim explique que c'est à la suite d'un courrier que la CCPS a eu de la part des commerçants, qu'il a été sollicité par les élus pour venir exposer l'avancée et le contenu du projet.

Après l'avoir remercié pour sa présentation, Mme Troendlé confirme que tous les élus sont sollicités par les commerçants locaux qui s'inquiètent de la concrétisation de ce projet. Il était jusqu'à présent difficile pour les élus d'y répondre, pas manque d'informations. Mme Troendlé s'inquiète du type d'emplois prévus (qualifiés ou non), et de l'origine des personnels recrutés, ainsi que des conditions d'accès routier vers ce pôle commercial.

Mr Igersheim répond que la priorité sera donnée au recrutement local. Concernant la circulation, il précise que le réseau du Distribus sera réorganisé. Il confirme qu'il s'agit d'un vrai problème pour lequel il faudra d'abord trouver des solutions. L'étude du Conseil Général est faite pour cela. Compte tenu de ces préalables, le projet Unibail devrait être opérationnel à partir de 2014.

Il précise que les commerçants locaux pourront s'installer dans le nouveau pôle commercial à prix préférentiel. Sur le site que les élus ont visité à Sénart, aucun commerce local n'a fermé suite à la réalisation du pôle commercial.

Mr Schmitt constate que les Français hésitent à se lancer dans des projets innovants. Dans ce contexte, la clientèle française continuera à s'approvisionner en Suisse et en Allemagne.

Plus personne n'ayant de question, Mr Igersheim et Mr Cuny quittent la séance.

Avant de passer au 1^{er} point de l'ordre du jour, Mr le Président propose d'ajouter un point : étude Géoportail ETB
Le conseil accepte cette modification à l'ordre du jour.

I. Approbation du PV du conseil communautaire du 2 novembre 2009 et du 5 octobre 2009

Personne n'ayant de remarques, les PV sont approuvés à l'unanimité.

II. Environnement

1. Nouveau point d'apport volontaire à Leymen : versement d'un fonds de concours et autorisation de signer un avenant au marché

Catherine CHEA, agent de développement, explique la commune de Leymen a un projet de réalisation de conteneurs enterrés pour le tri sélectif (papiers/cartons, flaconnages plastiques, verre) sur son ban communal. En effet, au vu de la taille de la commune, le parc de conteneurs actuel est largement sous-dimensionné et il devient à présent indispensable de créer une plate-forme supplémentaire. Pour des raisons de qualité paysagère, en entrée de village (rue de Hagenthal), la commune a souhaité se doter de conteneurs enterrés plutôt que de conteneurs aériens. Cet équipement coûte cependant plus cher qu'une plate-forme classique. Aussi, il est proposé que la comcom finance l'ensemble de l'opération et que la commune de Leymen rembourse le surplus par fonds de concours.

VU le projet de la commune de Leymen de mettre en place une plate-forme de conteneurs enterrés rue de Hagenthal à Leymen

VU la compétence collecte et traitement des déchets dévolue à la Communauté de Communes Porte du Sundgau

VU le marché de travaux passé entre la commune de Leymen et l'entreprise PONTIGGIA pour l'aménagement de la rue de Hagenthal à Leymen comprenant la création de la plate-forme de tri

VU la possibilité aux collectivités territoriales de financer à une autre collectivité la réalisation d'un équipement par le biais d'un fond de concours, celui-ci ne pouvant pas excéder plus de 50% du montant H.T des travaux

VU le montant du projet qui s'élève à 24 060€ H.T (23 060€ pour la réalisation des travaux et la pose des conteneurs enterrés + 1 000€ de réalisation et pose d'un totem pour la partie communication)

VU l'accord de principe de la Municipalité de Leymen de procéder au versement d'un fonds de concours

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés

ACCEPTE le versement d'un fonds de concours par la commune de Leymen d'un montant de 12 030 € HT pour l'aménagement de la plate forme de tri Rue de Hagenthal à Leymen

AUTORISE le Président à signer l'avenant avec la société PONTIGGIA pour réaliser la plate-forme de tri avec conteneurs enterrés pour un montant H.T de 23 060€ sous réserve de la délibération concordante du conseil municipal de Leymen sur le versement d'un fond de concours de 12 030 € à la Porte du Sundgau ;

PRECISE que si à l'avenir le coût de la collecte de ce type de conteneur est majoré par rapport à une collecte classique, la commune de Leymen devra indemniser la Communauté de Communes par le biais d'un fond de concours de fonctionnement.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant et à procéder à l'inscription des différentes écritures comptables au budget ordures ménagères

DIT que cette décision sera notifiée à la Commune de Leymen

Mr Coiffier étant présent pour présenter le projet d'esquisse de la future gendarmerie, Mr Le Président propose de passer tout de suite au point II. 2.

IV. Gendarmerie

2. approbation de l'esquisse établie par le cabinet Legros Coiffier

Mr Coiffier expose les esquisses du projet.

Un premier bâtiment, équivalant une surface F4, constitue la gendarmerie proprement dite. Ce local est réversible en appartement. L'orientation n'est pas optimale, à cause des contraintes d'accès. Le cahier des charges de la gendarmerie a été scrupuleusement suivi. 3 accès distincts sont prévus : un accès pour les véhicules de service et les locataires, un accès pour les piétons propre à la gendarmerie, et un accès piéton pour les locataires et visiteurs. Le 2^{ème} bâtiment est constitué notamment par les garages. Il s'agit uniquement d'un abri, avec une toiture. Suivent les appartements de fonction : 2 F5 dont un plain pied, 3 F4 plain pied, 2 F4 à l'étage. Ces appartements sont disposés comme des « maisons accolées », et des espaces verts sont prévus entre chaque appartement pour créer de l'intimité. Chaque appartement à son propre réseau. Des sous-compteurs sont prévus pour l'énergie, l'eau, le téléphone. Les séjours sont orientés Sud, Sud-Ouest. Peu d'ouvertures sont prévues au Nord. Le POS impose que 50% des besoins en stationnement soient intégrés au bâtiment principal. Un arrangement est cependant recherché avec la DDE pour créer ces garages de façon dissociée. Il existe peu de parties communes dans l'optique d'un éventuel départ : cour extérieure et petit escalier, ce qui implique des frais de chauffage et d'éclairage limités, les logements étant conçus de manière semi individuelle.

Le niveau d'assise général est constitué par le plain pied de la gendarmerie. Une 2^{ème} plate-forme est prévue à 1 mètre plus bas, pour 2 appartements.

Les appartements de l'étage seront équipés de balcons confortables et ceux du rez-de-chaussée de terrasses.

L'aspect extérieur de la gendarmerie est différent de celui des appartements pour une bonne identification. Il n'est pas prévu de sous-sol, car l'utilité n'est pas flagrante, et car cela contribue à limiter l'investissement. Une cave pour un appartement serait en effet de 5m² maximum, soit une surface de 35 m² pour les 7 appartements. Créer et gérer un niveau de 35m² ne paraît pas opportun.

Mr Coiffier précise que Le bureau d'études techniques travaille sur les aspects fluides, les sondages de sol seront réalisés courant du mois de décembre, des relevés complémentaires seront effectués par le géomètre pour déterminer la nécessité d'installer des pompes de relevage pour l'assainissement afin de remédier au problème d'évacuation vers les réseaux. Il est possible d'envisager un dépôt du permis de construire pour la fin janvier 2010 et un lancement de la consultation pour les travaux courant mars ou avril.

Mme Bubendorff s'inquiète de ce problème et explique qu'il n'est pas possible de prévoir une pompe de relevage, si par la suite une dissociation devait être nécessaire.

Mr Coiffier attend les renseignements nécessaires mais précise que toute autre solution sera envisagée. Il précise que le système de chauffage prévu est constitué par des pompes à chaleur air-eau autonomes.

Mr Billig rappelle que le Capitaine de gendarmerie avait dit qu'il n'y aurait plus de permanences. Il ne voit donc pas l'intérêt d'une caserne.

Le Président précise que les permanences seront réduites, pour que les gendarmes soient plus présents sur le terrain. Par contre, il n'y aura plus de cellule, mais un local administratif.

L'architecte explique que le bâtiment de gendarmerie comprendra une salle d'accueil du public, un local technique et radio, un bureau d'audition, un bureau, ainsi qu'une chambre et une kitchenette pour le gendarme de garde.

Mr le Président propose de valider cette esquisse, afin de continuer les démarches et notamment de déposer le permis de construire.

Vu la délibération du 7 octobre 2009 confiant la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Legros Coiffier avec un coût d'objectif de 1 175 000 € HT.

Vu l'avant projet sommaire du projet de gendarmerie présenté par Monsieur Coiffier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

VALIDE l'avant projet sommaire de la gendarmerie d'Hagenthal tel que présenté en séance

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le permis de construire auprès des instances compétentes

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

Mr Coiffier quitte la séance.

II. Environnement

2. lancement de la consultation pour la collecte et le tri des matériaux recyclables - nouvelles modalités de collecte

Catherine CHEA, agent de développement informe les membres du Conseil que le marché de collecte sélective arrive à échéance au 1^{er} mars 2010.

Il est proposé, au vu de l'augmentation prévisionnelle des tonnages et dans l'optique d'optimiser le transport de mélanger à présent les déchets recyclables (papiers/cartons et flaconnages plastiques) afin d'optimiser le remplissage des conteneurs et donc le transport. De plus, il est proposé de rajouter dans la collecte sélective, les emballages métalliques (acier et aluminium).

Ainsi, il n'y aurait plus que deux types de conteneurs sur les plates-formes de tri : les conteneurs à verre et les conteneurs de tri sélectif en mélange contenant le papier/carton, les flaconnages plastiques et les emballages métalliques (acier et aluminium).

Vu le marché de collecte des papiers/cartons et flaconnages plastiques qui arrive à échéance au 28 février 2010

Vu les augmentations probables des tonnages de matériaux triés suite à la mise en place de la redevance incitative et la nécessité d'optimiser au mieux le service

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres pour la collecte sélective

DEMANDE à Monsieur le Président de prévoir dans son cahier des charges une collecte en mélange et de rajouter dans cette même collecte les emballages acier et aluminium, à savoir une seule benne pour le papier/carton, les flaconnages plastiques, les emballages acier et aluminium, ceci dans un souci de réduction du nombre de transports et du nombre de nouveaux conteneurs à acquérir.

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

3. Tarif déchetterie pour les professionnels applicable au 1^{er} janvier 2010

Catherine CHEA, agent de développement rappelle que la déchetterie sera payante pour les professionnels à compter du 1^{er} janvier 2010. Des réunions ont été organisées avec les artisans-commerçants et des courriers leur ont été envoyés pour les informer.

Les tarifs proposés ce jour correspondent au prix facturé par les prestataires pour la collecte et le traitement des déchets.

OUI l'exposé de Madame CHEA-ROYER, agent de développement, expliquant la volonté de la Porte du Sundgau de laisser la possibilité aux artisans-commerçants du territoire de déposer leurs déchets aux déchetteries intercommunales, sans que ces frais ne soient supportés par la collectivité

Vu l'attribution du nouveau marché déchetteries

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs déchetteries 2010 pour les professionnels de la façon suivante

Encombrants : 9.5€/m³

Bois : 6.5€/m³

Cartons : 4€/m³

Métaux : 6€/m³

Gravats : 25€/m³

DMS : 576€/m³

Huiles végétales : 0.44€/L

Batteries : gratuit

Huiles minérales : gratuit

PRECISE que la facture se fera de manière trimestrielle pour les artisans-commerçants utilisant le service

PRECISE que le service reste gratuit pour les administrés de la Communauté de Communes.

CHARGE le président de réaliser toutes formalités utiles

4. Attribution du marché déchetteries

Catherine CHEA, agent de développement explique qu'un appel d'offres a été lancé pour la collecte et le traitement aux deux déchetteries. 2 lots ont été proposés :

- lot 1 : Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des déchets dangereux des ménages (DDM) ;
- lot 2 : Location de bennes, collecte et traitement des encombrants, du bois, des métaux et des gravats.

Un seul candidat a remis une offre pour le lot n°1 : l'entreprise TREDI

Deux candidats ont remis une offre pour le lot n°2 : VIDOR et SITA Alsace.

VU la délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2009 autorisant le lancement de la consultation
VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 23 novembre 2009,
OUI l'exposé de Monsieur André Wolgensinger, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le marché déchetteries intercommunales de Leymen et Michelbach-le-Haut à :

- Lot 1 : Mise à disposition de contenants, collecte et traitement des déchets dangereux des ménages (DDM) : entreprise **TREDI Hombourg** pour un montant annuel H.T de **24 277.10€** ;
- Lot 2 : Mise à disposition de bennes, collecte et traitement des encombrants, du bois, des métaux et des gravats : entreprise **SITA Alsace** pour un montant annuel H.T de **123 702.97€**.

AUTORISE le président à signer ledit marché pour chacun des lots et régler toutes les formalités nécessaires.

5. rapport d'activité 2008 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des ordures ménagères

Catherine CHEA, agent de développement présente le rapport d'activité 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

OUI les explications de Madame Catherine ROYER-CHEA,

VU le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE la présentation du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets concernant la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau,

CHARGE le Président de tenir à la disposition du public ledit rapport ainsi que sa diffusion dans les mairies.

III. Finances

1. Répartition des frais généraux entre budgets

Il est exposé qu'au cours de l'année 2009, des dépenses ont été supportées par le budget principal alors qu'elles sont également liées aux domaines de compétences relevant des budgets annexes de la collectivité, il est donc posé que les budgets annexes concernés remboursent les frais supportés par le budget principal, à savoir :

Budget annexe Ordures Ménagères :

- Mise à disposition de personnel technique pour l'ouverture des déchetteries de Leymen et de Michelbach le Haut ainsi que divers travaux et tâches liés au fonctionnement du service OM + Mise à disposition d'un agent administratif à mi temps pour la gestion du service OM (comptabilité, suivi impayés, suivi marchés publics, renseignements usagers...) : 23 150 €
- Indemnité du vice-président chargé du dossier environnement : 7 800 €
- Location des bureaux du siège : 2 400 €
- Fournitures administratives et frais site Internet : 750 €
- Admission en non valeur : 2 000 €

TOTAL BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 36 100 €

Budget annexe Enfance :

- Location des bureaux du siège administratif : 4 750 €

- Fournitures administratives utilisés au siège : : 500 €
- Frais site Internet : 250 €
- Mise à disposition de personnel technique pour l'entretien des crèches : 3000 €

TOTAL BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE

8 500 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE les montants ci-dessus en guise de remboursement par les budgets annexes des frais supportés par le budget principal de la collectivité pour l'année 2009

PRECISE que les comptes utilisés seront les suivants :

Budget Principal

Recettes - fonctionnement	
70872 - Remboursement de frais par les budgets annexes	+ 44 600 €

Budget annexe Enfance

Dépenses fonctionnement	
62871 -Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	+ 8 500 €

Budget annexe Ordures ménagères

Dépenses fonctionnement	
6287 -Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	+ 36 100 €

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant

2. Décisions modificatives

Catherine CHEA, agent de développement explique la décision modificative N°6 du budget ordures ménagères.

Le conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative N°6 modifiée du Budget ordures ménagères de la collectivité comme suit

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
D 604 : Achat d'études, prestations de service	843 271.04 €		12 500 €	855 771.04 €
D 654 : Pertes sur créances irrécouvrables	3 000 €		500 €	3 500€
R 706 : Prestations de service	848 000 €		13 000€	861 000€
D 2184 : Immobilisations corporelles	0€		1 500 €	1 500 €
D 2153 : Installations à caractère spécifique	20 718 €		5 000 €	25 718 €
D 2111/70 : Terrains nus	1 491 €		1 500 €	2 021.53 €
D 2151/70 : Installations complexes spéciales	15 000 €		500 €	15 500 €

D 2315 : Immobilisations en cours	466 616.20 €	19 200 €		447 416.20 €
-----------------------------------	--------------	----------	--	--------------

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

Mademoiselle Frédérique Miesch explique la décision modificative n°9 du budget général

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative N°9 au budget général 2009 :

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
D 2031 opération 52 Frais d'études	1 000 €		5 000 €	6 000 €
D 2031 opération 71 Frais d'études	2 500 €		40 000 €	42 500 €
D 204 Subvention d'équipement versées	9 000€	9 000€		0 €
D 20441 Subventions d'équipement versées organismes publics	1 000€	9 000€		10 000€
D 211 opération 71 Terrains	205 000€	205 000€		0 €
D 2115 opération 71 Terrains bâtis	0€		260 000€	260 000€
D 2313 opération 71 Constructions	0€		100 000€	100 000€
D 27635 Créances groupements collectivités	149 134.53€		33 559.83€	182 694.36€
R 10222 FCTVA	21 800€		3 559.83€	25 359.83€
R 1641 opération 71 Emprunts	220 000 €		230 000€	450 000€

CHARGE Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires.

Budget zone d'activités n°4

OUI les explications données par Mademoiselle Frédérique Miesch

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative N°4 au budget zone d'activités 2009 :

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
D 3555 Terrains aménagés	1 138 900€	1 138 900€		0€
D 335 Terrains	0€		1 138 900€	1 138 900€
R 16 Emprunts	1 103 400€	33 559.83€		1 069 840.20€
R 16875 Emprunts groupements de collectivités	0€		33 559.83€	33 559.83€

CHARGE Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires.

Sur le point Finances, Mme Troendlé apporte des précisions quant à la réforme de la taxe professionnelle. Elle assure notamment que toutes les zones artisanales toucheraient encore une taxe sur les entreprises installées.

IV. Gendarmerie

1. Conclusion du prêt pour l'achat du foncier de la gendarmerie

Mr le Président informe que le contrat d'achat du terrain devrait parvenir à la CCPS dans les prochains jours. Il est envisagé de recourir à un emprunt sur 30 ans. Le Crédit Agricole propose un taux fixe de 4.39% pour un emprunt de 200 000 € correspondant à l'achat du terrain.

Le financement du local administratif nécessite un emprunt de 250 000 €. Le Crédit Mutuel propose un taux fixe de 3.76 % sur 20 ans. Dans la mesure où le financement concerne un bien immobilier à usage public, la Caisse des Dépôts propose un taux de 3.20% mais capé sur le livret A.

Mr Delmond indique qu'il serait donc possible de scinder le financement relatif au terrain en deux prêts : un prêt correspondant à la partie du terrain supportant les logements et un prêt correspondant à la partie du terrain supportant le local administratif et ses dépendances (exemple : parking au public).

Cependant, le taux de 3.76% du Crédit Mutuel est fixe alors que le taux de 3.20% de la Caisse des Dépôts dépend du taux du livret A qui semble aujourd'hui très bas. Un « risque » existe donc, nécessitant un suivi rigoureux. Il pense que si un risque de taux variable devait être pris, il faudrait aussi envisager un prêt du genre Euro 3M avec des taux qui ont varié entre fin 2008 et fin 2009 d'environ 4% à 1%.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à conclure un prêt PPAC de 200 000 € auprès de la Banque Populaire sur une durée de 30 ans avec un TEG fixe de 4.44% avec des échéances annuelles constantes calculées sur la base de 4.108% fixe auprès de la Banque Populaire pour le financement du foncier de la gendarmerie.

CHARGE Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires

V. Jeunesse

Madame Catherine TROENDLE rappelle que la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin met à disposition de la CCPS, via une convention datant du 9 juillet 2002, un animateur (Mr Xavier Heslouin) chargé de mettre en œuvre la politique enfance jeunesse. Une autre convention, signée le 11 avril 2007, définit le programme d'actions proposé par la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin. Cette deuxième convention arrivant à échéance le 31 décembre 2009, il est proposé de la renouveler en y intégrant les termes de la convention de mise à disposition de l'animateur.

VU les explications données par Mme Catherine TROENDLE,

VU le projet présenté par la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE la convention ci-annexée,

AUTORISE le Président à signer ladite convention,

CHARGE le Président d'effectuer toutes formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

VI. Personnel

1. Plan de formation

Mme Anne Hoffer rappelle que la réglementation impose aux collectivités d'établir un plan de formation des agents. Cette obligation était peu suivie par les collectivités jusqu'à ces dernières années, mais la réforme de la formation de la Fonction Publique Territoriale a renforcé cette nécessité.

Un projet de premier plan de formation a donc été établi par la CCPS pour l'année 2010, après recensement des besoins auprès des différents services. Il recense les formations obligatoires (formations d'intégration, de premiers secours, ...), les formations de perfectionnement, indique les agents concernés, les périodes de formation, le budget nécessaire... Il a été soumis au Comité technique Paritaire qui a émis un avis favorable.

VU la loi de la Fonction Publique Territoriale du 19 février 2007,

VU les explications données par Mme Anne Hoffer,

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire portant la référence FOR 24-11-09/6 du 24.11.09,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE le plan de formation 2010 ci-annexé,

CHARGE le Président d'effectuer toutes formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

2. recrutement de personnel occasionnel

Mme Anne Hoffer explique que les fluctuations de personnel, notamment dans les multi-accueils, implique parfois de recourir rapidement à des agents occasionnels, pour un temps limité, pour parer à une situation provisoire de manque de personnel, ou pour combler le délai nécessaire à un recrutement statutaire. C'est le cas actuellement, suite à la décision du Directeur du multi-accueil des Loustics de ne pas renouveler son contrat, combiné à une épidémie de grippe ayant pour conséquence des absences simultanées de personnel. Il est donc proposé d'autoriser le Président à embaucher du personnel sur un contrat occasionnel.

Mme Anne HOFFER indique aux membres du conseil qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

La Communauté de Communes se trouvant confrontée régulièrement à des besoins de personnel à titre occasionnel dans les multi-accueils de la petite enfance, Monsieur le Président propose au conseil de l'autoriser à recruter, pour des besoins occasionnels (insuffisance de personnel due à des absences pour maladie, congé, formation, nombre élevé d'enfants présents, périodes de changements de personnels...), des agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet selon le besoin pour exercer les fonctions d'aide maternelle, d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, ou d'infirmier dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée.

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE le Président à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée et pour faire face aux besoins occasionnels précités, des agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet correspondant au grade d'adjoint d'animation, d'auxiliaire de puériculture, d'éducateurs de jeunes enfants ou d'infirmier,

DIT que la rémunération de l'agent non titulaire s'effectuera, compte tenu de l'expérience et de la valeur des candidats, sur une base située entre le 1^{er} et le 8^{ème} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emploi des fonctionnaires de référence,

AUTORISE en conséquence le Président à signer l'arrêté d'engagement

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Mr Papa souhaiterait que la liste du personnel embauché par la CCPS soit présentée en Conseil, de façon à visualiser les fonctions de chacun.

3. prime exceptionnelle pour les fêtes de fin d'année - personnel insertion

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Porte du Sundgau a procédé au recrutement de différentes personnes en contrat aidé. Ces personnes bénéficient d'un contrat de travail de droit privé et ne peuvent par conséquent pas bénéficier du régime indemnitaire institué au sein de la collectivité. Compte tenu de l'implication des différents agents dans les tâches qui leurs sont confiées, de la situation économique difficile et du faible revenu qu'elles perçoivent d'autant plus qu'elles exercent leur activité à temps partiel, il est proposé au conseil d'autoriser le versement d'une prime exceptionnelle pour ces agents disposant de plus de quatre mois d'ancienneté au sein de la collectivité en fin d'année 2009.

Le montant maximum total des crédits qui sera consommé à cette occasion est de 600 € (charges patronales comprises) sur le budget principal de la collectivité.

Mr Papa réagit en comparant ce montant alloué à 3 personnes, avec 1200 € que la CCPS a refusé de verser aux pompiers, alors qu'il s'agit d'une trentaine de jeunes de la CCPS.

Mme Bubendorff souligne qu'en effet, la CCPS prend certaines décisions faute de ressources financières suffisantes, alors que d'autres décisions sont parfois prises sans considérer ces ressources limitées.

Mr Schmitt pense que tous les élus procèdent de sorte à attribuer une prime de fin d'année à leur personnel communal. Il suggère donc de faire de même pour le personnel en contrat aidé à la CCPS.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement de prime exceptionnelle au mois de décembre 2009 pour les agents en contrats aidés concernés disposant de plus de 4 mois d'ancienneté

PRECISE que le montant total des primes exceptionnelles est de 600 € sur le budget principal de la collectivité

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant

4. Convention de mise à disposition de personnel Commune de Ranspach le haut -ComCom

Monsieur le Président expose que David Leroy, ouvrier intercommunal a fait une demande de mutation à compter du 1^{er} janvier 2010 pour intégrer la commune de Ranspach le Haut. Cette demande a été acceptée, toutefois, il a été convenu avec la commune que Monsieur Leroy continuerait à travailler pour le compte de la Porte du Sundgau à raison de 8 h/semaine en vue d'assurer l'ouverture des déchetteries, l'entretien courant des bâtiments ainsi que la mission ACMO. Il convient donc de conclure une convention de mise à disposition de l'agent entre la Commune de Ranspach le Haut et la Porte du Sundgau.

VU la mutation de David Leroy avec effet au 1^{er} janvier 2010 au sein de la Commune de Ranspach le Haut

VU les besoins de la Communauté de Communes de disposer d'un agent à raison de 8 h/semaine pour assurer l'ouverture des déchetteries, l'entretien des bâtiments, la mission ACMO

VU l'accord de l'intéressé pour remplir ces missions et le projet de convention entre les deux collectivités formalisant les termes de cette mise à disposition

Le conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent entre la commune de Ranspach-le-Haut et la Communauté de Communes Porte du Sundgau à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une durée d'un an renouvelable à raison de 8h/semaine et pour un coût horaire de 18 € TTC.

PRECISE que le remboursement se fera tous les semestres sur présentation d'un mémoire et d'un titre de recettes

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

Point supplémentaire : Etude Géoportail ETB

Mme Troendlé rappelle que plusieurs dossiers transversaux d'ETB sont en cours, dont le Géoportail. Or, tous les partenaires français ont déjà un Géoportail. Il y avait donc au départ une incompréhension des français quant à l'enjeu de ce projet, qui a un coût important. La France a donc demandé une étude d'opportunité. Celle-ci a un coût de 10 000€ à répartir entre les 3 pays. La part à la charge de la CCPS serait de 450€.

OUI les explications de Mme Troendlé

Le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE la proposition d'étude complémentaire sur l'opportunité de créer un Géoportail trinational pour un montant à la charge de la CCPS de 450€.

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

VII. Divers

1. Information terrain de Folgensbourg

Mr le Président rappelle que la CCPS a acheté un terrain à la Commune de Folgensbourg, en vue d'y construire son siège. Lors de cette acquisition, il y avait la possibilité pour la CCPS d'acquérir une surface supplémentaire de 6 ares. Cette possibilité arrive à échéance le 31.12.09. Vu tous les projets en cours, Mr le Président propose de demander à la Commune de Folgensbourg de prolonger cette option.

Mr Delmond pense que cela ne posera pas de problème, sur le principe. La question sera posée à son Conseil Municipal, pour une prolongation de ce délai jusqu'au 31.12.2010.

2. Point sur les impayés

Catherine CHEA expose le montant des impayés qui reste toujours très important. Monsieur le Président explique que des courriers ont été envoyés à tous les administrés qui n'ont pas réglé leur facture ordures ménagères pour les informer qu'ils ne recevront pas leur bac s'ils ne règlent pas leur facture et que leurs déchets ne seront en conséquent plus ramassés.

3. Dates de réunion du Conseil Communautaire 1^{er} semestre 2010 et vœux du Président

Frédérique Miesch fait part des prochaines dates de conseil :

Lundi 18 Janvier à 19h30

Lundi 01 Février à 19h30

Lundi 01 Mars à 19h30

Lundi 29 Mars à 19h30 (Budget)

Lundi 12 Avril à 19h30

Lundi 03 Mai à 19h30

Lundi 07 Juin à 19h30

La cérémonie des vœux du Président aura lieu le dimanche 17 janvier à 16h à la salle polyvalente d'Attenschwiller

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h15. Le verre de l'amitié est offert par la Commune de Liebenschwiller.